

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES APRES SURENCHÈRE

UN APPARTEMENT AVEC UN CELLIER

Sis À SORGUES (84700),

RÉSIDENTE LA PEYRARDE, 24 Impasse de la Cigale

Le JEUDI 19 MARS 2026 à 14 Heures, à la Barre du Tribunal Judiciaire d'AVIGNON au Palais de Justice de ladite Ville sis 2 boulevard Limbert, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

DÉSIGNATION DES BIENS À VENDRE: COMMUNE de SORGUES (84700), dans un ensemble immobilier dénommé RÉSIDENTE LA PEYRARDE, 24 Impasse de la Cigale – cadastré Section DI N° 271 pour 00 ha 00 a 18 ca, Section DI N° 272 pour 00 ha 01 a 45 ca et Section DI N° 289 pour 00 ha 28 a 79 ca
Lot N° CENT SIX (106) : Un appartement de 75,81 m² situé dans le Bât B situé au 3ème étage

Et les 355/ 10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Lot N°CENT QUINZE (115) : Un cellier situé au rez-de-chaussée du Bât B

Et les 1/ 10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

OCCUPATION : Le bien fait l'objet d'un bail d'habitation en date du 01/10/2010 moyennant un loyer mensuel de 706,00 € tout compris.

VISITE : 03 MARS 2026 de 11 H à 12 H

par la SCP SIBUT BOURDE LEVY, Commissaires de Justice à Avignon,

MISE À PRIX : 23.100,00 EUROS – VINGT TROIS MILLE CENT EUROS

Les Enchères ne peuvent être reçues qu'avec le concours d'un Avocat inscrit au Barreau d'AVIGNON – Tout enchérisseur devra remettre, préalablement à toute enchère, entre les mains de son Avocat, une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque libellé à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3 000 €.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES APRES SURENCHÈRE

UN APPARTEMENT AVEC UN CELLIER

Sis À SORGUES (84700),

RÉSIDENCE LA PEYRARDE, 24 Impasse de la Cigale

LE CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE a été déposé au Greffe Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AVIGNON où tout acquéreur éventuel peut le consulter sur rendez-vous ou au Cabinet de la SCP FORTUNET & ASSOCIÉS

LES FRAIS faits pour parvenir à la vente et ceux d'adjudication sont payables en sus du prix par l'adjudicataire dans les délais prévus au Cahier des Conditions de Vente.

POUR TOUS AUTRES RENSEIGNEMENTS, s'adresser :

- au Cabinet de la S.C.P. d'Avocats FORTUNET & ASSOCIÉS,
- Site Internet : www.fortunet.fr

Signé : SCP FORTUNET & ASSOCIÉS